

**FACULTE DE DROIT  
LA VARENNE SAINT HILAIRE**

Diplôme ou année d'étude : Licence 1

Groupe :

Matière : Histoire du droit

Nombre d'intercalaires : 2

HISTOIRE DU DROIT ET SEM1



Session : 1

**APPRECIATIONS**

*Le myte est corrigé et le développement est cohérent.*  
*Je détermine tous les concepts de la loi et de la justice.*

*AP*  
1<sup>er</sup> correcteur

NOTE/20  
13,00

*Surgez vos intitulés.*  
*Bien présenter.*

2<sup>ème</sup> correcteur *JP*

NOTE/20  
14,50

*SB*

**NOTE FINALE EXAMEN**

NOTE/20  
14,00

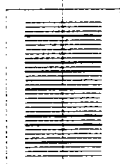
**A L'ATTENTION DE L'ÉTUDIANT**

Afin de permettre à l'administration d'identifier votre copie, collez sur cette page 2 étiquettes " Code à barres " aux emplacements prévus à cet effet.

**POSITIONNEMENT DES ÉTIQUETTES**

Pour permettre la lecture optique de l'étiquette, le trait vertical matérialisant l'axe de lecture du code à barres (en haut à droite de votre copie) doit traverser la totalité des barres de ce code.

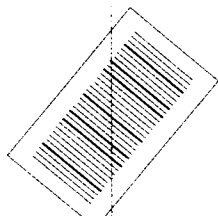
**BON**



AXE  
CODE &  
BARRES

**EXEMPLES**

**MAUVAIS**



AXE  
CODE &  
BARRES

## Sujet 1. L'état de nature et le contrat social selon Hobbes, Locke et Rousseau.

"Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression", article 2 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. Cet article est l'aboutissement des théories philosophiques de Hobbes, Locke et Rousseau sur le contrat social.

Le contrat social est la convention entre les hommes qui permet de passer de l'état de nature (état primitif dépourvu d'ordre social) à l'état social (en société) afin de garantir les droits naturels (droits fondamentaux).

Les trois auteurs ont chacun leur vision du contrat social et de l'état de nature, en fonction de leur propre vision de l'homme. Ainsi, Rousseau étant un être plutôt associable, il aura une vision fondant l'individu dans la société, Hobbes considérant que l'homme est très égoïste donnera beaucoup de pouvoir à l'autorité étatique pour l'encadrer et enfin, Locke considéra que l'homme est un être pacifique à la base, donnera des pouvoirs très limités à l'autorité étatique.

Cependant, Hobbes, Locke et Rousseau sont unanimes sur l'idée de pacte passé entre les hommes pour garantir les droits naturels, mais n'ont pas la même vision des droits naturels fondamentaux, ni le même récit sur l'organisation de l'état de nature et du contrat social.

il fallait définir cette notion

une présentation était nécessaire

Mais alors comment le Contrat Social garantit-il les droits naturels de l'individu selon Hobbes, Locke et Rousseau?

peut-être aussi sur le lien entre le contrat et la question de la justice?

Pour comprendre il faut d'abord connaître leur définition de l'état pré-social (I) puis analyser l'instauration d'une autorité garante des droits naturels pour chacun d'entre eux (II).

état de nature: leur pensée concernant l'état de nature

### I - L'état pré-social

de même titre

Dans un premier temps nous verrons la définition de l'état de nature (A), puis le transfert nécessaire des droits naturels (B).

#### A) L'Etat de Nature

quel est l'état de nature?

Selon Hobbes, philosophe du XVII<sup>e</sup>s., l'état de nature correspond à une "guerre de tous contre tous". En effet, n'ayant pas de règles établies dans la société, l'homme n'obéit qu'à son instinct égoïste pour survivre dans la nature. Ainsi, le plus fort ou le plus rusé gagne et écrase les plus faibles. L'homme devient "un loup pour l'homme", puisque tous se battent pour survivre avec les mêmes moyens et les mêmes denrées, donc l'homme court à sa perte.

cette situation est gouvernée par la loi de la nature à préciser

Pendant, l'homme étant un être raisonnable (= doué de raison), il va vouloir se sauver lui-même en créant un pacte (= faire la paix en latin) social qui établit des règles. C'est une initiative des plus riches, puisque c'est eux qui ont le plus à perdre (par calcul égoïste), mais les plus pauvres acceptent pour sauver le peu qu'ils ont.

Pour Locke c'est exactement l'inverse, l'état de nature nous rappelle la théorie de Hobbes une all. de Rousseau

est une sorte de "Paradis terrestre", dans lequel l'entente est parfaite. Les hommes ne cherchant qu'à acquiescer ce dont ils ont besoin. Cependant, la monnaie vient compliquer l'ordre établi (l'homme peut désormais faire travailler les autres ou épargner ce qui favorise l'égoïsme). Des conflits se faisant de plus en plus fréquents, les hommes créent un contrat social permettant de garantir la propriété.

Enfin, pour Rousseau, philosophe des Lumières (XVIII<sup>e</sup> s), l'état de nature a plusieurs étapes :

- L'état de "brute sauvage", l'homme n'a ni vice, ni vertu, il n'est ni bon, ni mauvais, c'est un être amoral et asocial.
- Puis arrive "l'âge d'or", une période brève durant laquelle l'invention de la pêche, la chasse et l'agriculture rendent la vie agréable (l'état de nature de Locke).

Les hommes vivent en communauté, les égalités naturelles étant présentes mais minimes, c'est "l'homme de la nature".

Puis vient "l'âge de fer", où le progrès et la technique se sont accrues, réveillant l'esprit égoïste des hommes. La société pervertit les hommes, c'est la période de "l'homme de l'homme" où les inégalités entre les riches et les pauvres sont très importantes (les plus intelligents réussissant mieux que les autres).  
Donc pour éviter cet état, qui ressemble beaucoup à l'état de nature de Hobbes, on crée un pacte social garantissant l'égalité et la liberté.

Les hommes dans les trois cas créent un pacte social pour se sortir d'un état de nature insatisfaisant pour la condition humaine.

Les trois auteurs sont d'accord sur le fait que pour protéger les droits, les hommes les ont transférés à une autorité étatique, afin d'éviter le chaos.

et la liberté dont la propriété est une incarnation de même pour Locke (avant et après la création de la monnaie)

quelles sont-elles?

expliquez davantage

quelles ont été les particularités de Rousseau?

B) Un transfert nécessaire des droits naturels individuels.

Pour Hobbes et Rousseau, les hommes cèdent la totalité de leurs droits, en revanche, pour Locke, ils en concèdent la plupart. —

Bien ✓

Pour Hobbes, l'état de nature n'étant pas sûr, le plus important est de garantir la sécurité et la liberté en société.

Ainsi, les hommes confient tous leurs droits au Léviathan (créature mythique de la Bible) qui aspirent en quelque sorte ses droits, pour en rétrocéder une partie, qui garantira une "innocente liberté" (de Léviathan, 1651) à chaque homme, pour éviter de nuire à autrui et garantir la paix en société.

que représentent ce personnage? ✓

Ainsi les hommes cèdent tous leurs droits sans condition, le Léviathan ayant donc tous pouvoirs, n'a pour but que la sûreté et la liberté.

et de manière inévitable ✓

Rousseau quant à lui privilégie la liberté et l'égalité. L'essentiel est l'égalité entre les hommes, pour éviter les rivalités et les jalousies dues à l'égoïsme de l'homme.

Ainsi, les hommes cèdent tous leurs droits non plus au Léviathan, mais au peuple lui-même. Donc chacun des hommes cèdent ses droits à tous, de cette manière, tout le monde est l'auteur d'une loi qu'il respecte, il n'y a pas d'inégalité entre les gouvernants et les gouvernés.

que signifie Rousseau dans la notion de volonté? ✓

des expressions symboliques et de la notion de volonté générale? ✓

Enfin pour Locke, le transfert de tous les droits n'est pas nécessaire. En effet le seul problème provient de la propriété, si l'on parvient à assurer le respect de la propriété d'autrui dans la société, alors on garantira la propriété et la liberté des hommes.

mais oui, seule différence et transfert n'est pas absolue ✓

C'est pourquoi on ne cède qu'une partie de ses droits à l'Etat, qui les encadrera pour le bien de la société.

Bien ✓

Les trois auteurs sont donc d'accord pour créer un pacte social dans lequel on confiera les droits, mais à qui?

vous, vous? ✓

## II. L'instauration d'une autorité garante des droits naturels.

Tout d'abord nous verrons l'absolutisme chez Hobbes et Rousseau (A), puis l'Etat limité de Locke (B).

### A) L'absolutisme de Hobbes et Rousseau.

Hobbes et Rousseau sont souvent considérés comme les précurseurs de la pensée totalitaire puisqu'ils préconisent tous deux le pouvoir suprême et absolu (c'est à dire la souveraineté) dans les mains d'une seule personne ou d'un seul groupe, sans possibilité de contrôle.

(Toutefois, le totalitarisme du XX<sup>e</sup> s. est une dérive de leurs pensées, eux-mêmes ne cautionnent pas de telles méthodes).

Ainsi Hobbes, en donnant tous les droits sans condition au Léviath (sauf celle de respecter les règles qu'il a lui-même fixées), prend le risque que le Léviathan devienne un despote, du fait de son propre égoïsme (ce que condamne Rousseau, partisan de l'égalité pour éviter de subir l'égoïsme d'un seul sur le reste du peuple).

Cependant Hobbes s'en défend. En effet, le Léviathan ne peut être un despote ou un tyran, car il agit contre son propre but dans la société : maintenir l'ordre et garantir la société.

De plus, on demande aux hommes une adhésion parfaite au Léviathan, mais seulement extérieure : l'homme pense ce qu'il veut du moment qu'il ne trouble jamais l'ordre public en refusant d'obéir (à cause d'un conflit de devoirs par exemple).

Le Léviathan possède tout et ne rétrocede que ce qu'il juge nécessaire de lui-même. On peut donc en conclure que Hobbes est plutôt partisan d'une monarchie absolue.

Rousseau quant à lui préconise de donner tous les droits naturels, mais seulement aux autres : c'est un pacte d'association entre les hommes (≠ pacte d'association de Hobbes), on donne tous à tous, de cette manière on garantit l'égalité entre tous, donc il n'y a plus de tension. On respecte la loi qu'on a créé, c'est une adhésion en conscience, on respect

expliquez la

des principes auxquels on croit, c'est le principe de la démocratie directe. (Toutefois, on peut également arriver à un pacte d'assujétion: la majorité du peuple peut assujétir la minorité du peuple).

### B) L'Etat limité de Locke

Comme pour Locke la nature de l'homme est bonne, l'Etat ne doit pas nécessairement tout contrôler. Locke préconise un Etat limité, qui garantit la propriété et la liberté.

Il propose ce qui est la base de la théorie de la séparation des pouvoirs:

à éviter toute présentation sans une dissertation

- Un pouvoir législatif qui crée les lois.
  - Un pouvoir exécutif qui met en œuvre les lois.
  - Un pouvoir confédératif qui gère les relations internationales.
- ainsi le pouvoir de l'Etat est très restreint, et ne vise qu'à protéger les droits essentiels sans pour autant tous les confisquer.

vous avez eu le droit de parler du contrat social

très

Pour Locke la propriété est un droit naturel fondamental (qui englobe tout ce qui touche à la personne: vie, santé, propriété, honneur...) alors que pour Hobbes et Rousseau la propriété est un droit que donne la société, c'est pourquoi il n'y a que chez Locke que l'Etat garantit la propriété, chez les deux autres auteurs la propriété appartient à l'Etat, qui la cède ou la reprend aux individus.

ainsi ces trois auteurs ont des visions différentes sur le contrat social et ses origines, même s'il a toujours le même but: garantir la paix et les droits naturels pour pouvoir développer la société (art, littérature, sciences...). Ces trois auteurs ont permis d'établir nos sociétés modernes grâce aux principes de démocratie, souveraineté ou encore séparation des pouvoirs, preuves de l'impact du pacte encore aujourd'hui dans notre recherche de la société idéale.